

Le 27 mars 2017

Accélération des placements monétaires des résidents

Le taux de croissance des placements monétaires des résidents auprès des institutions financières monétaires françaises est en hausse en février (+ 6,2 %, après + 5,6 % en janvier), porté principalement par les dépôts à vue (+ 11,3 %, après + 9,8 %). Les ressources résidentes incluses dans M2-M1 accélèrent également (+ 1,4 %, après + 0,7 %), sous l'effet du moindre repli des dépôts à terme inférieur à 2 ans (- 3,5 %, après - 5,6 %) et de la légère hausse de la croissance des comptes sur livret (+ 2,5 %, après + 2,2 %). La croissance des ressources résidentes incluses dans M3-M2 connaît un fléchissement (+ 5,0 %, après + 6,6 %), dû en particulier à la décélération des titres de créance de terme inférieur à 2 ans (+ 6,5 %, après + 12,2 %).

Après prise en compte des engagements et avoirs monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro, le taux de croissance de la composante française de l'agrégat M3 augmente légèrement, de + 5,9 % à + 6,1 %.

France : ressources monétaires des institutions financières monétaires

	Encours (en Mds €) (a)	Taux de croissance annuel (en %) (a)		
		févr-17	déc-16	janv-17
Dépôts à vue	857	10,7	9,8	11,3
= Ressources résidentes incluses dans M1	857	10,7	9,8	11,3
Dépôts à terme ≤ 2 ans	133	-1,5	-5,6	-3,5
+ Comptes sur livret	618	1,1	2,2	2,5
= Ressources résidentes incluses dans M2-M1	751	0,6	0,7	1,4
Titres d'OPC monétaires	265	3,4	6,4	5,8
+ Pensions	19	-5,1	-7,6	-9,7
+ Titres de créance ≤ 2 ans	69	19,6	12,2	6,5
= Ressources résidentes incluses dans M3-M2	353	5,8	6,6	5,0
Total des ressources résidentes incluses dans M3	1 961	5,7	5,6	6,2
+ Engagements monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro	174	11,2	7,8	2,8
- Avoirs monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro	37	-1,9	-2,4	-4,0
= Composante française de l'agrégat monétaire M3 de la zone euro	2 098	6,3	5,9	6,1

(a) Données cvs.

Source : BdF

Complément

L'encours des avoirs monétaires (hors billets et pièces) est constitué de placements d'une durée inférieure ou égale à 2 ans que les agents détenteurs de monnaie (ménages, sociétés non financières, administrations publiques hors administration centrale, sociétés d'assurance, OPC non monétaires, entreprises d'investissement et organismes de titrisation, pour l'essentiel) détiennent auprès des institutions financières monétaires (établissements de crédit, sociétés de financement, Caisse des dépôts et consignations, OPC monétaires et banque centrale).

Les comptes sur livrets comprennent les livrets A, les livrets de développement durable, les comptes d'épargne logement, les livrets d'épargne populaire, les livrets jeunes et les livrets ordinaires. L'épargne réglementée est en partie centralisée au Fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations et ne fait ainsi que transiter par les bilans des banques. Les pensions sont des opérations d'achats temporaires de titres par la clientèle (notamment entreprises, assurances et OPC non monétaires). Les titres de créance à deux ans au plus comprennent principalement des certificats de dépôts émis par les banques françaises et souscrits par des clients qui n'ont pas la qualité d'établissement de crédit ou d'OPC monétaires.

Les taux de croissance des encours sont calculés en corrigeant les variations d'encours des effets ne résultant pas de transactions économiques, en particulier des corrections d'erreurs de classement, mais pas des effets de change.

Les demandes d'abonnement aux Stat info peuvent être adressées à 2503-DIFFUSION-UT@banque-france.fr